

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Extrait du registre
Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de VALDEBLORE – 06420

N° 2015-63

Séance du 3 octobre 2015



L'an deux mil quinze et le 3 octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoint ; Mmes GOUNIOT Caroline, SANTUCCI Alexandra, SAIA FERNANDEZ Françoise, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) :

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHIER Jacques.

Objet de la délibération : Les Folies du Lac 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel des dépenses concernant l'organisation de concerts de très hauts niveaux, manifestation culturelle intitulée « Les Folies du Lac » à Valdeblore La Colmiane 2016.

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élève à 120 000 euros TTC et peut bénéficier du concours financier du Conseil Départemental.

Le Maire souhaite Solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 90 000 euros,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

Accepte le budget pour une dépense de 120 000 euros,

Sollicite l'aide du Conseil Général à hauteur de 90 000 euros,

Décide à ce que la part communale de 30 000 euros soit inscrite au budget prévisionnel de la Commune en 2016.

Autorise M. le Maire ou son Premier Adjoint à signer tous les documents à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 12/10/2015



Le Maire

(Signature)
Fernand BLANCHI